

Objectifs

Objectif 1.I Préserver l'identité paysagère et les ambiances constitutives du caractère des coeurs

Les îles ont conservé des paysages naturels remarquables qui suscitent un profond sentiment de dépaysement et de tranquillité. Le caractère de Port-Cros est centré sur une identité d'île boisée sauvage, tandis que Porquerolles tire la sienne de l'alternance de plaines cultivées avec les crêtes boisées. Le village et le port de Port-Cros enchâssés dans un écrin végétal naturel, conservent une image de bout du monde, de havre de paix, avec ses maisons aux couleurs claires aux toits provençaux et ses alignements de palmiers faisant face aux appontements en bois du port.

Il s'agit de préserver l'ensemble de ces éléments constitutifs du caractère des îles, de l'artificialisation et de la banalisation, en portant une attention particulière aux aménagements, au maintien de la qualité des paysages en particulier des structures paysagères emblématiques (alignements d'arbres, fenêtres paysagères, sentiers sous voûtes de végétation, etc.) et à la résorption des points noirs paysagers.

[...]

6 mesures partenariales	Rôle de l'établissement public	Contribution des communes adhérentes	Principaux autres partenaires
<p>1.I.1 Conforter l'identité du village et de l'anse portuaire de Port-Cros.</p> <p>En concertation avec les habitants et commerçants, l'objectif est de compléter et de mettre en oeuvre le guide de recommandations paysagères, architecturales et chromatiques réalisé en 1997 par le CAUE. En complément de cette mesure partenariale, la MARCoeur 16 vise à homogénéiser les enseignes et pré-enseignes et à favoriser leur intégration paysagère.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Maîtrise d'ouvrage pour l'actualisation du guide de recommandations paysagères architecturales et chromatiques • Appui technique aux porteurs de projets • Maîtrise d'ouvrage des projets d'aménagement du port 	<ul style="list-style-type: none"> • Contribution à l'élaboration des études • Promotion et appui de la démarche • Information via le service d'urbanisme • Intégration des recommandations dans les documents de planification 	<ul style="list-style-type: none"> • CAUE • STAP du Var • DREAL • Associations de commerçants et habitants • Conseil portuaire
[...]	[...]	[...]	[...]
<p>1.I.6 Mettre en valeur les paysages en créant ou en restaurant les points</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Maîtrise d'ouvrage : entretien et création des points de vue 	<ul style="list-style-type: none"> • Soutien de la démarche • Maîtrise d'ouvrage sur 	<ul style="list-style-type: none"> • Habitants • Partenaires privés et

Objectifs

<p>de vue remarquables et en résorbant les points noirs paysagers.</p> <p>La résorption des points noirs paysagers portera en particulier sur les espaces de stockage des déchets, les abords des équipements techniques et les pistes pour l'enfouissement des lignes aériennes.</p>	<p>remarquables identifiés sur la carte des vocations</p> <ul style="list-style-type: none">• Maîtrise d'ouvrage selon l'opération de résorption des points noirs paysagers• Définition et mise en oeuvre des projets de requalification paysagère• Contribution à la sensibilisation et au contrôle des usagers pour prévenir l'apparition de nouveaux points noirs paysagers	<p>les espaces techniques selon leur nature et leur opérateur</p> <ul style="list-style-type: none">• Définition et mise en oeuvre des projets de requalification paysagère• Contribution à la sensibilisation des usagers pour prévenir l'apparition de nouveaux points noirs paysagers	<p>associatifs</p> <ul style="list-style-type: none">• Opérateurs, délégataires• DREAL• CELRL• Usagers• CC
--	--	---	--

Référence ID de l'article : #5226

Auteur : Salamatou SEYDOU

Dernière mise à jour : 2016-09-16 09:14